



Cérémonie au Monument aux Morts

En raison de la crise sanitaire, la commémoration marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale se déroulera en comité restreint.

COVID-19

**CENTRE DE
VACCINATION**



POUR SUIPPES ET SA RÉGION

situé au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN.

La campagne de vaccination se poursuit.

Les personnes éligibles à la vaccination avaient toutes un rendez-vous ce qui a permis de limiter les contacts et d'éviter les files d'attente.

Les administrés sont satisfaits d'avoir pu se faire vacciner rapidement, à proximité de leur domicile.

MERCI aux professionnels de la santé, au personnel communal et aux bénévoles mobilisés dans cette campagne ô combien importante et nécessaire.

Les personnes éligibles à la vaccination peuvent se rapprocher **de leur médecin ou de leur pharmacien.**

Même vaccinés continuons d'appliquer les gestes barrières (masque, lavage de mains, distance).

TENIR
Ensemble



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

Les **comptes-rendus des conseils municipaux** sont affichés dans les vitrines extérieures de la mairie et consultables sur le **site web** dans l'**onglet « MAIRIE »** → « Conseil municipal » puis « Comptes-rendus des conseils municipaux ».

ESPACES VERTS

Les agents des Services techniques vont s'atteler dès le mois prochain à embellir notre cité.

Des massifs fleuris seront répartis sur différents sites stratégiques : entrées de ville, terre-pleins, à proximité de lieux fréquentés. Ces massifs seront constitués de plantes annuelles, de graminées, de plantes à feuillage décoratif et des plantes vivaces. Un aménagement quai de la Carpière est en cours de création. Deux autres massifs près de la gare vont suivre.

Dans le but d'économiser l'eau, la priorité est donnée à la plantation de plantes vivaces.

La commune poursuit son engagement dans la transition vers le « ZÉRO PHYTO ». Seul le **cimetière** sera traité cette année. C'est pourquoi il sera **fermé du 3 au 6 mai prochain tous les soirs à partir de 17h30 jusqu'au lendemain matin.**

FLASH INFO

- Le Conseil municipal du 14 avril a pris acte de l'installation de nouveaux conseillers municipaux, Madame Annie LEROY et Monsieur MEURILLON à la suite des démissions de Mesdames Bénédicte BABILLOT et Barbara MAHAA.
- Le Conseil des aînés, sous la responsabilité de Magali SALUAUX, travaille sur le projet d'un verger partagé au parc Buirette. Les modalités seront à définir lors de prochaines réunions. Monsieur le Maire souhaiterait que les membres réfléchissent sur un projet de MARPA (Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) dans l'éventualité d'une concrétisation dans les années à venir.
- La Commune de Suippes et l'intercommunalité ont un projet en commun, à savoir la redynamisation du centre bourg. Une étude est en cours de réflexion. Les résultats sont attendus courant l'automne 2022 (voir l'article de l'UNION du 12 avril 2021).

Offres Emplois Animation

**ANIMATEURS/
ANIMATRICES**

Dans le cadre de la *restructuration de son service « enfance jeunesse »*, la **Commune de Suippes** recrute des adjoints d'animation.

L'annonce est disponible sur Facebook, CityAll, le site web et le réseau professionnel LinkedIn.

Petite vidéo « Devenir animateur et pourquoi pas », réalisée par le Pôle enfance jeunesse en ligne sur la page Facebook.



1^{er} tour, dimanche 20 juin
2^{ème} tour, dimanche 27 juin

Rappel :

La personne qui atteint l'âge de 18 ans est inscrite d'office sur les listes électorales si elle a accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Si ce n'est pas le cas, elle doit demander son inscription sur les listes électorales à la mairie.

Les administrés qui emménagent ou qui déménagent sont priés de se faire connaître en mairie.



Les personnes âgées de plus de 65 ans (isolées, handicapées, fragiles) sont invitées à se rapprocher de la mairie au 03 26 70 08 55 afin de communiquer leurs coordonnées téléphoniques.



En effet le service Etat Civil procède à l'actualisation de la base de données à partir de la liste électorale.

Cela permet de pouvoir contacter plus facilement les intéressés afin de prendre de leurs nouvelles voire de leur venir en aide en période de canicule ou autre.

LA VILLE DE SUIPPES

organise son premier

FORUM DES MÉTIERS

**LE SAMEDI 12 JUIN,
de 9h à 12h**

Place de la Mairie

L'objectif de cette matinée est de favoriser la rencontre et les échanges entre jeunes et professionnels.

LA GENDARMERIE RECRUTE

Intégrez la Gendarmerie avec ou sans diplôme, pour une carrière opérationnelle ou administrative et technique.



1 000 postes à pourvoir ! dont 500 sans condition de diplôme pour les jeunes de moins de 26 ans.

Inscriptions sur www.lagendarmerierecrute.fr

Renseignements : Tél. 03 26 07 98 88 –
cir.reims@gendarmerie.interieur.gouv.fr

EMPLACEMENT DES CONTAINERS PAPIER & VERRE

(Hors déchetterie)



- Rempart du Nord
- Avenue du 15^{ème} RA (côté entrée parc Buirette)
- Avenue du Général de Gaulle (face aux ateliers municipaux)
- Zone industrielle La Louvière (côté station de lavage)
- Rue du Bois Patin (parking de l'école Jules Ferry)
- Avenue de Roanne (près de la salle des fêtes)
- Quai du Midi.

POINTS DE VENTE DE TIMBRES FISCAUX



Bar Le Commerce 38, rue Buirette Gaulard
Tabac Le Cyrano 4, rue St Honoré

Les déclarations de revenus sur internet sont accessibles sur depuis le jeudi 8 avril.

Date limite pour une déclaration papier,

- Jeudi 20 mai à minuit,

Date limite pour une déclaration en ligne,

- Mardi 1er juin 2021 à minuit.

La déclaration en ligne doit obligatoirement se faire le site internet impots.gouv.fr, à l'exception de quelques contribuables

Comme l'an dernier, la **déclaration est simplifiée**. Il suffit de vérifier que les informations figurant sur la déclaration et pré remplie automatiquement par le fisc sont exactes. Si aucune erreur ne s'y est glissée, il n'est pas nécessaire de valider votre déclaration en ligne ou de la renvoyer par courrier.

Toutefois, notez que **plusieurs nouveautés** sont à prendre en considération cette année en raison de la crise sanitaire. Ainsi, plusieurs nouveaux foyers bénéficient de cette déclaration automatique, à savoir les ménages ayant déclaré une naissance ou une adoption courant 2020. Les ménages ayant déclaré des pensions alimentaires en 2020 sont en revanche exclus de ce dispositif.

• **Télétravail : frais exonérés d'impôts**

Une autre nouveauté concerne directement les **télétravailleurs**, nombreux cette année en raison de la crise sanitaire. Travaillant à domicile, ces derniers ont en effet cumulé des frais supplémentaires d'électricité et de chauffage. Sachez donc que les **allocations versées par certains employeurs** afin de couvrir ces frais sont **exonérées d'impôt** dans la **limite de 550 euros** par an. Bercy précise que cette exonération ne concerne ni les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, ni les frais de restauration.

• **Les heures supplémentaires défiscalisées**

Si vous avez effectué des **heures supplémentaires pendant l'état d'urgence sanitaire**, soit entre le 16 mars et le 10 juillet 2020, alors sachez que ces heures ne seront pas imposables, jusqu'à 7.500 euros.

• **Prime Macron et prime Covid défiscalisées**

Autres exonérations ? La **prime Macron** pour le pouvoir d'achat n'est pas imposable dans la limite de 1.000 euros. Quant à la **prime Covid**, versée aux salariés du médico-social, de la santé, et à certains agents publics lors du premier confinement, elle est exonérée d'impôt jusqu'à 1 500 euros.

• **Dons aux associations**

Cette année le gouvernement a **relevé le plafond de réduction d'impôt de 75 %** concernant les associations venant en aide aux personnes en difficulté, comme les Restos du Cœur. Le plafond passe donc de 552 € à 1 000 €. Au-delà de 1 000 € la réduction d'impôt est de 66 %.

Si vous avez besoin d'aide vous pouvez vous rapprocher de l'accueil de proximité Finances publiques, situé au sein des locaux de la Communauté de communes, les mardis & vendredis, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 15h45.

Vous pouvez également contacter France Services aux horaires d'ouverture habituels.

POUR INFORMATION

▶ À compter du mardi 1^{er} juin (sous réserve) les services de France Services, du CLIC des Sources et du RAM intégreront les locaux de l'ancien Centre des Finances, situés au sein de la Communauté de Communes.



▶ **Permanence OPAH**

Mardi 11, de 10h à 12h, au sein des locaux de la Communauté de communes
☎ 03 26 70 63 69



g.sarnelli@cc-regiondesuippes.com

▶ **Médiathèque la Passerelle**

IMPÉRATIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS. Ouverte au public les samedis 15 & 29, de 10h à 17h.

☎ 03 26 63 52 63

mediatheque@cc-regiondesuippes.com

Lundi 31

Journée mondiale sans tabac

Instaurée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).



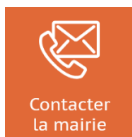
Chaque année, le 31 mai marque la Journée mondiale sans tabac. Cette campagne annuelle est l'occasion de sensibiliser aux effets nocifs et mortels de l'exposition au tabagisme ou à la fumée des autres et de décourager la consommation du tabac sous quelque forme que ce soit.

BILAN DU 2^{ème} QUESTIONNAIRE

La communication, si on en parlait ? Nouveau site Internet

Le deuxième questionnaire en ligne sur la page Facebook de la Commune, concernait le **site internet**. Les réponses obtenues sont satisfaisantes quant à la présentation générale, la navigation, l'organisation des rubriques et les informations recherchées.

Pour toutes demandes de renseignements, vous avez la possibilité de contacter la mairie via l'onglet, ci-contre.



Les réponses obtenues proviennent majoritairement des femmes. La moyenne d'âge du sondage se situe dans la tranche des 31/50 ans et des 51/65 ans. Le 3^{ème} questionnaire actuellement en ligne porte sur le Suippes Info et le bulletin municipal.

EN BREF

● Prochain conseil municipal,

Mercredi 19, 20h30,

Salle de réunion intercommunale.

● Permanence d'élus tous les vendredis,

de 10h à 12h, en mairie.

Vous pouvez prendre rendez-vous en dehors de ce créneau au 03 26 70 08 55.

Il est vivement recommandé d'appeler la mairie au 03 26 70 08 55 avant tout déplacement et ce afin de limiter les contacts.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Permanences habituelles au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN.

MERCI D'APPELER LE SERVICE AVANT DE VOUS DÉPLACER.

□ Permanence gratuite d'avocat,

Mardi 4, de 14h à 17h

Prendre rendez-vous auprès de Mme DOLLÉANS au 03 26 63 54 49 ou Mme BERTHO au 03 26 63 54 45

□ Permanence du Défenseur des Droits

Mardi 25, de 14h à 17h

Prendre rendez-vous auprès de Mme DOLLÉANS au 03 26 63 54 49 ou Mme BERTHO au 03 26 63 54 45.

□ **Permanence de la conciliatrice de justice**, vendredi 21 après-midi. Prendre rendez-vous en mairie au 03 26 70 08 55.

□ **Permanence de la Mission Locale les 1^{er} et 3^{èmes}** mercredis du mois, de 14h à 16h, sur rendez-vous au 03 26 68 54 02.

□ **Permanence de NOV'HABITAT**

Vendredi 14, de 14h30 à 16h30, sans rendez-vous.



NAISSANCE

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et nos félicitations aux parents.

Samuel PIQUET, le 14 mars 2021, de Jérôme PIQUET et Diane M'BERI

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

A Suippes, le 13 mars 2021, *Paulette TRIQUENOT*, veuve de Gilbert GODBILLOT, dans sa 93^{ème} année

A Suippes, le 18 mars 2021, *Madeleine RENARD*, veuve de René EVRARD, dans sa 92^{ème} année

A Châlons-en-Champagne, le 24 mars 2021, *Claudette KRIEGEL*, veuve de Robert HURTAUX, dans sa 85^{ème} année

A Suippes, le 30 mars 2021, *Anna MAGGIO*, veuve de Pietro OLIVIERI, dans sa 93^{ème} année

A Suippes, le 04 avril 2021, *Christelle PIERROT*, épouse de Christian NOËL, dans sa 52^{ème} année



PHARMACIES DE GARDE

Composez le 32.37, numéro accessible 24H/24H.
Faites le 15 en cas de problème de santé en soirée ou le week-end.

Impression le 20 avril 2021 par la Ville de SUIPPES

☎ 03 26 70 08 55 - secretariat@villedesuippes.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

